

# Livret d'accueil



#### Centre Surdité Langage ALBERT CAMUS

LANGAGE & INTÉGRATION

#### NOS OBJECTIFS

- Favoriser par tous les moyens possibles une scolarisation en milieu ordinaire ;
- Assurer ou accompagner une scolarité en référence aux exigences et aux programmes de l'Education Nationale dans le cadre d'un Projet Individualisé d'Accompagnement:
  - en scolarisation dans le cadre de l'adaptation pédagogique ;
  - en scolarisation plus ou moins partielle en milieu ordinaire de scolarisation ;
  - en scolarisation pleine et entière en milieu ordinaire.
- Développer le français oral et écrit ;
- Favoriser la communication orale ;
- Aider à l'élaboration d'un projet scolaire et professionnel.

Pour chaque enfant, le Projet Individualisé d'Accompagnement élaboré avec la famille et les actions menées au CSL pour atteindre les objectifs fixés, sont basés sur des axes à la fois éducatifs, pédagogiques, linguistiques et rééducatifs. Ce projet fait l'objet d'une révision annuelle concertée avec la famille.

La direction reçoit la famille, formalise le Dossier Administratif de l'enfant, fait signer l'Autorisation de prise en charge (DIPC), remet le Règlement de Fonctionnement, le Livret d'Accueil, la Charte des Droits et Libertés, présente le Projet de Service, le Conseil de la Vie Sociale et informe la famille de la procédure du Droit de consultation du Dossier de l'Usager conformément à la Loi 2002-2.

#### > LE FINANCEMENT

Les organismes d'Assurance Maladie règlent directement et à 100% les frais de prise en charge.

#### **DIRECTRICE -** Valérie BERNI

#### SERV. ADMINISTRATIF

1 Assistant de direction 1 Secrétaire

#### SERV. GÉNÉRAUX

1 Agent tehnique polyvalent 1 Agent de ménage

#### SERV. GÉNÉRAUX

1 Médecin ORL

#### **CHEFFE DE SERVICE** - Sonia ACHEMAOUI (1 ETP)

#### SERV. PARAMÉDICAL

4 orthophonistes 18 conventions orthophonistes libérales 1 Psychomotricien 1 Ergothérapeute 2 Psychologues

#### SERV. PÉDAGOGIQUE

9 Professeurs EN (mis à dispo.) 1 Professeur CAPEJS 1 Tuteur pédagogique

#### E SERV. SOCIO-EDUCATIF 1 Assistante sociale

1 Assistante sociale 1 Educateur sportif 5 Educateurs spécialisés

#### SERV. COMMUNICATION

2 Codeurs LPC 1 Professeur LSF

#### LE CSL PROPOSE A TOUS LES ENFANTS UNE PRISE EN CHARGE PERSONNALISÉE

#### > SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile)

Un suivi en intégration de la crèche à l'enseignement supérieur à des enfants déficients auditifs avec ou sans troubles associés et/ou avec troubles spécifiques du langage, scolarisés en milieu ordinaire dans leur école de quartier ou des établissements partenaires.

#### Ce suivi prévoit :

- Un soutien à la parentalité;
- Un soutien à l'éducation familiale ;
- L'aide à l'enfant à optimiser ses potentialités pour plus d'autonomie dans le milieu familial, scolaire et social dans une dynamique d'insertion malgré son handicap;
- De favoriser la reconnaissance par l'enfant et son entourage de son identité d'enfant sourd :
- Le respect du choix des parents en ce qui concerne le mode de communication ;
- · L'utilisation de méthodes et d'outils adaptés ;
- La mise en place de matériels pédagogiques adaptés.

#### **L'IDA** (Institut pour Déficients Auditifs)

Une scolarité avec 1 unité d'enseignement spécialisée répartie en 6 groupes-classes avec un programme adapté de l'Enseignement Nationale du cycle 1 au cycle 3.

L'objectif est d'assurer l'éducation des enfants accueillis en veillant à leur équilibre psychique et au respect de leur identité afin qu'ils accèdent à une communication en français oral et écrit. Cette scolarité est ponctuée d'activités sportives, culturelles et artistiques en partenariat avec la Mairie de Massy, de sorties pédagogiques durant l'année et de transferts sous réserve de financement ARS (Agence Régionale de Santé).

Dans le respect des valeurs de l'Association, le projet du centre ambitionne d'aider chaque enfant accueilli à trouver sa place dans le système éducatif et le monde du travail, afin de devenir un adulte autonome.





#### L'ACCUEIL ET LES SERVICES PROPOSÉS

#### L'IDA prend en charge les enfants :

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h15 à 16h15;
- Le mercredi de 8h15 à 11h30 ;
- Certains samedis de 8h15 à 11h30 :
- Un service de cantine est assuré de 11h30 à 13h00.

Le transport aller-retour au domicile peut selon le cas être pris en charge par la structure. Les fournitures scolaires sont à la charge des familles et une liste est sollicitée, ainsi qu'une participation à la coopérative scolaire.

#### UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE AU SERVICE DES ENFANTS ET LEUR FAMILLE

Quotidiennement, une équipe de professionnels dédiée accompagne et encadre les enfants et jeunes du centre pour leur assurer un suivi optimal et une progression efficace. Chacun d'entre eux bénéficie d'une prise en charge globale dans un cadre intégratif.

#### Une équipe administrative, d'accueil et d'entretien

- Un directeur
- Un chef de service
- Un assistant de direction
- Un secrétaire
- Un agent technique polyvalent
- Une personne chargée de l'entretien des locaux

#### Une équipe de professionnels spécialistes, au quotidien

- Des enseignants spécialisés mis à disposition de l'Education Nationale
- Des orthophonistes
- Un psychomotricien
- Des éducateurs spécialisés
- Une assistante sociale

- Un médecin ORL
- Un audioprothésiste
- Des psychologues
- Des codeurs LfPC
- Un ergothérapeute
- Un tuteur pédagogique

#### L'équipe travaille en partenariat avec :

- La famille qui s'engage à respecter le règlement de fonctionnement ;
- L'équipe du lieu de vie ;
- Le service hospitalier qui suit l'enfant ;
- D'autres partenaires (MDPH, Education Nationale, CMPP, ESMS...).

### Un Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) pour chaque enfant

Pour chaque enfant accueilli, l'équipe élabore un Projet Individualisé d'Accompagnement en concertation avec les différents partenaires (familles, équipes d'enseignants, services hospitaliers suivant l'enfant...). Ce document permet de préciser les objectifs et les moyens mis en œuvre pour accompagner l'enfant ou le jeune ; il fait l'objet d'un engagement réciproque.

#### L'ADMISSION

L'admission s'effectue à votre demande, tout au long de l'année (dans la limite des places disponibles), après réception de votre notification d'une décision de la Commission des Droits et de l'Automie des Personnes en situation de Handicap (C.D.A.P.H).

Après une première rencontre pour étudier votre demande, plusieurs rendez-vous vous seront proposés avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire :

- Direction;
- Médecin ORL;
- Psychologue;
- Chef de service ;
- Assistante sociale.







#### CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Conformément au Décret n° 2004-287 du 25 mars 2004, le Centre Surdité Langage dispose d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS).

Le CVS réunit des représentants :

- des parents et/ou responsables légaux ;
- des enfants (à partir de 11 ans);
- du personnel du Surdité Langage ;
- de l'Association Langage et Intégration.

Il se réunit au moins trois fois par an et aborde tout ce qui concerne le fonctionnement de l'établissement. A ce titre, il est consulté pour avis et peut faire des propositions. De nouvelles élections des représentants sont organisées au maximum tous les trois ans.

#### LE RECOURS À UNE PERSONNE QUALIFIÉE

Vous pouvez contacter une « personne qualifiée » pour faire valoir vos droits tels que mentionnés à l'article L311-5 du code de l'action sociale et des familles. La liste de ces personnes vous sera communiquée à l'ARS (Agence Régionale de Santé).





ARS Essonne Immeuble France-Evry Tour Lorraine, 6/8 rue Prométhée - 91000 Evry www.iledefrance.ars.sante.f



En relation directe avec nos valeurs et nos missions, il nous semble important de rappeler la définition de la bientraitance :

« La bientraitance, démarche volontariste, situe les intentions et les actes des professionnels dans un horizon d'amélioration continue des pratiques tout en conservant une empreinte de vigilance incontournable. La bientraitance est donc à la fois démarche positive et mémoire du risque. La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'usager en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance. »

Les actions des professionnels concourent au développement d'accompagnements bientraitants et démontrent la mise en œuvre d'une démarche positive constamment questionnée au regard de chaque situation.

Dans le cadre de cette démarche, nous souhaitons porter à votre connaissance le numéro national dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être :

Le **«119** » a deux missions principales :

- Accueillir les appels d'enfants en danger ou en risque de l'être et de toute personne confrontée à ce type de situation, pour aider à leur dépistage et faciliter la protection des mineurs en danger.
- Transmettre les informations préoccupantes concernant ces enfants aux services départementaux compétents en la matière : les Cellules de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) aux fins d'évaluation.



#### APPEL D'URGENCE POUR SOURDS, MALENTENDANTS ET APHASIQUES (114)

Le «114 » est un numéro d'appel d'urgence pour les personnes sourdes, malentendantes et aphasiques.

Ce numéro unique et national est gratuit. Il est accessible tous les jours, à n'importe quel moment par :

- Visioconférence
- Tchat
- Mail
- SMS

Grâce à ce numéro, vous pouvez contacter le SAMU (15), la Police-Gendarmerie (17), les Pompiers (18).

C'est un gain de temps précieux pour sauver des vies!







#### CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

#### **DE LA PERSONNE ACCUEILLIE**

#### TEXTE DE L'ARRÊTÉ DU 8 SEPTEMBRE 2003











La personne doit se voir proposer unaccompagnement individualisé, le plus adapté à ses besoins.





La personne a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur son accompagnement, sur ses droits, sur l'organisation et le fonctionnement de la structure. Elle a accès aux informations la concernant.





La personne dispose du libre choix dans le cadre de tout mode d'accompagnement; son consentement éclairé doit être recherché. Le droit à la participation directe lui est garanti.





La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie.





L'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux.





Il est garanti à la personne le respect de la confidentialité des informations la concernant, le droit à la protection, le droit à la sécurité, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.





Il est garanti à la personne le droit de circuler librement. La personne résidente peut conserver des biens, effets personnels et disposer de son patrimoine et de ses revenus.





Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de l'accompagnement doivent être prises en considération. Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés.





L'exercice effectif des droits civiques est facilité.











Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti. Le droit à l'intimité doit être préservé.







#### **COMMENT SE RENDRE AU CSL?**

**CSL ALBERT CAMUS - LANGAGE ET INTEGRATION** 2 Allée de Nancy - 91300 MASSY



Route: RN20



RER B: arrêt « Les Baconnets »



Bus: 119 (arrêt Bourgogne) - 197 ou 319 (arrêt Biarritz)



Accueil: Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8h15 à 12h30 / 13h30 à 18h00 Mercredi de 8h15 à 12h30

Directrice: Valérie BERNI

Cheffe de service : Sonia ACHEMAOUI



Médecin ORL: Docteur Liliana BATEMAN







## Centre Surdité Langage ALBERT CAMUS LANGAGE & INTÉGRATION

 • 2 Allée de Nancy - 91300 MASSY

 • 01.69.30.23.69 - 
 • contact.csl@asso-li.fr

www.langageetintegration.fr